

N°...../DHU/SDU/SRA/Brigade Topo/..... du/...../.....

**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme,
de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire**

Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme

Sous-Direction de l'Urbanisme

Service Réglementation et Autorisations

Brigade Topographie

**République de Djibouti
Unité-Égalité-paix**



Djibouti, le

**PROCÈS-VERBAL DE L'IMPLANTATION EFFECTUÉE LE
...../...../.....CONFORMÉMENT AU PERMIS DE CONSTRUIRE
N°.....DÉLIVRÉ À**

Le.../...../....., la **Brigade Topographie de la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme** a procédé à l'implantation sur le terrain du projet de constructionconformément au Permis de Construire Ordinaire N°.....délivrée à

La matérialisation au sol des alignements du projet autorisé a été réalisée suivant le « plan de masse du projet » ci-joint validé dans le cadre du Permis ci-dessus référencé. L'implantation a été exécutée par rapport aux limites de la parcelle et ce, comme suit :

- **Au Nord** :..... ;
- **À l'Est** :
- **Au Sud** :..... ;
- **À l'Ouest** :.....

Il a été porté à la connaissance de

- que la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme se garde la réserve de procéder à une visite de terrain ultérieure afin de vérifier l'exécution ou non de l'implantation effectuée ;

- que toute modification ultérieure par rapport à ladite implantation sera passible de pénalités conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Le Topographe

M.

Le

Lu et approuvé

Monsieur.....

Le.....

Ampliations :

- SDU/SRA/TOPO